

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1739

15 juillet 2008

SOMMAIRE

Aldwich S.à r.l.	83436	LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG	83436
Arthemisa	83448	LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG	83438
Atlas Capital (Luxembourg) S.à r.l.	83434	Manaco S.A.	83443
Auréthom S.à r.l.	83470	Meridiam MC S.A.	83472
Austro Investment Holding GmbH	83427	Meritax Holding S.à r.l.	83435
Blamar S.A.	83437	Mersin S.A.	83430
Boissons Raposeiro S.à r.l.	83464	Mirador S.A.	83432
CBRE Luxembourg Finance S.à r.l.	83471	Morgan Stanley Weaver S.à r.l.	83448
Central Europe Finance Immobiliare S.A.	83454	Navella S.A.	83432
CEREP Poole S.à r.l.	83452	NGPMR Lux II S.à r.l.	83445
Chilades Holdings S.à r.l.	83456	Nikko Asset Management Luxembourg S.A.	83429
Creabio SA	83448	Nutrapharm Sàrl	83469
Expand Invest S.A.	83432	NZ Directories S.à r.l.	83426
Expand Invest S.A.	83431	OI-Apparel S.A.	83461
Expand Invest S.A.	83430	Ormond S.A.	83430
Fiduciaire Manaco S.A.	83443	Parkridge CE Retail 2 S.à r.l.	83438
Fields Holding S.A.	83433	Patronax Holding S.à r.l.	83435
Finadis S.A.	83431	Pfizer Participations S.à r.l.	83430
Forum Ludis Holding S.à r.l.	83434	Pneu Investments S.A.	83429
i2i Holding S.A.	83426	Radar Holding S.A.	83432
Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.)	83428	RBS China Investments S.à r.l.	83427
IMMOCHAN Luxembourg S.A.	83427	Roksper Lux s.à r.l.	83471
International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	83427	Sagas S.A.	83431
Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.	83433	Société Anonyme Paul WURTH	83437
Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l.	83434	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à r.l., S.I.F.T.	83435
J-Fin S.A.	83466	Sofadem Finances S.A.	83431
Korn/Ferry International	83428	Solutions S.A.	83429
KWF Business Consultants S.A.	83437	Starwell Holding S.à r.l.	83433
LuxCo 77 S.à r.l.	83448	Tafelberg S.A.	83426
Luxembourg North Distribution	83428	Vitruvio S.A.	83472

NZ Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: NZD 150.150,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.827.

Par résolution datée du 28 mai 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081732/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Tafelberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.802.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 20 mai 2008

Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. Management s.à r.l., A.T.T.C. Directors s.à r.l., et A.T.T.C. Services s.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008082692/813/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Mark THORSEN, avocat, demeurant 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg, Administrateur-Délégué,
- Monsieur Bo KROLL, ingénieur, demeurant à Il Ilchester Place, Kensington, W9 8AA, Royaume-Uni, Président,
- Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement au 10A, bd de la Foire L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083124/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.824.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008083123/1176/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10768. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.025.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008083125/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10940. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

RBS China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083126/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10221. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Austro Investment Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.280,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.495.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 mai 2007

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083178/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Korn/Ferry International, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 44.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008

Siège Social: 49-53, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 avril 2009:

- Monsieur Colin HARRISON, demeurant au 77, Burkes Road, Beaconsfield, Buckinghamshire, Grande-Bretagne, en remplacement de Monsieur Christian VAN SOMEREN, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083180/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.397.

L'assemblée générale du 15 mai 2007 avait décidé de nommer au poste d'administrateur pour une période de 6 ans, soit jusqu'en 2014:

- Monsieur Lucien GIJSENS, administrateur de sociétés, demeurant au 44, Oudenaardsesteenweg, B.-9000 Gent, Belgique;

- Madame Carine VAN BEVER, administrateur de sociétés, demeurant au 49, Peol, B-1730 Asse, Belgique

Monsieur Lucien GIJSENS a également été nommé comme Président du Conseil d'Administration pour la même durée de son mandat d'administrateur

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008083177/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.040,79.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.899.

Am 15. April 2008, hat IVG Funds GmbH seine 5 Anteile an:

- Wert-Konzept Immobilienfonds Verwaltungsgesellschaft Holland IV mbH., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister Berlin-Charlottenburg, Deutschland unter der Nummer HRB 85367 B, mit Sitz in 6, Hallerstrasse, Berlin D-10587 abgetreten.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 13. Juni 2008

Immobilière Espace Kirchberg C S.à r.l. (I.E.K. C S.à r.l.)

Unterschrift

Référence de publication: 2008083297/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 267, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 38.530.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2008.

Pour SOLUTIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083200/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06368C. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 61.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083162/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Nikko Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 10 juin 2008

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la cooptation faite par le Conseil d'Administration en date du 10 juin 2008 de Mr. Keith RICHARDSON, avec adresse professionnelle au Midtown Tower, 9-7-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo 107-6242, Japon, en tant qu'Administrateur de la société, en remplacement de Mr Norimichi MISHIMA.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mr Nicolaus BOCKLANDT, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Mr Michael John Cieran MULHOLLAND, avec adresse professionnelle au 1, London Wall, Londres EC2Y 5AD, Grande-Bretagne;
- Mr Keith RICHARDSON, avec adresse professionnelle au Midtown Tower, 9-7-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo 107-6242, Japon.

et du Réviseur d'Entreprises:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, société établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, BP. 1443, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.477, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083311/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Ormond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 60.355.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008083161/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.959.

Le bilan au 31 décembre 2007, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MERSIN S.A.
Signature

Référence de publication: 2008083166/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00094. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Expand Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.621.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083374/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10899. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pfizer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.770.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AURÉLIE PEIFFER
PROXY HOLDER

Référence de publication: 2008083145/275/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11032. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Sagas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.673.

Le bilan au 30 JUIN 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008083143/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09972. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Sofadem Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 124.784.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008083144/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09974. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Finadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 30.186.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008083142/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09971. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Expand Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083375/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10898. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Expand Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.621.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083377/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10897. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Radar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 46.643.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083158/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Mirador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 78.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083159/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083160/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Starwell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.383.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008083155/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Fields Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008083156/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.870.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.455.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Robert Kimmels, résidant professionnellement au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer

* Madame Patricia Schon, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon
Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008083495/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Invista European RE Solingen PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.741.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Robert Kimmels, résidant professionnellement au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer:

* Madame Patricia Schon, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Michael Chidiac / Patricia Schon

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2008083500/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Atlas Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.635.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 16 juin 2008

L'associé unique prend acte du décès de Monsieur Patrick STEVENSON, gérant, en date du 11 janvier 2008 et présente ses condoléances à la famille.

L'associé unique décide également de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 18 juin, 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083170/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Forum Ludis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.298.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008083157/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Meritax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.802.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008083151/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10596. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Patronax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.366.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008083152/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10597. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société qui s'est tenue au siège social en date du 5 mai 2005 que:

Monsieur Claude WITRY informe l'Assemblée de sa démission de son poste de commissaire avec effet à ce jour. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Claude WITRY de son poste de commissaire avec effet à ce jour.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire en remplacement de Monsieur Claude WITRY, démissionnaire, la personne suivante:

Madame Gaby WEILER, Maître en sciences économiques, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 8, avenue des Terres Rouges.

Le mandat de Madame Gaby WEILER expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2008.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083505/3788/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00451. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

LUXIMMO Beteiligung und Grundbesitz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 79.237.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Mai 2008

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, die folgenden Mandate als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen:

- Herrn Horst Schneider wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25
- Herrn Helmut Haag wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung als neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- Frau Edith Maerten geboren am 16. März 1953 in Wochern beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30
- Herrn Edgar Reifer geboren am 19. August 1969 in Bitburg beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30 als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, zu erneuern.

Das Mandat aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung von 2014.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung

Die Hauptversammlung hat beschlossen zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65.819 und zum Kommissar der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 mit sofortiger Wirkung zu ernennen. Somit wird die Gesellschaft Fisogest S.A. als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung abgelöst.

Bevollmächtigter des Verwaltungsrats

Die Hauptversammlung erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats bis zur jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2014.

Luxemburg, den 11. Juni 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008083583/1218/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Aldwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 97.707.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 30 avril 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 30 avril 2008 que les associés:

- acceptent la démission de Mr David HARVEY de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet le 30 avril 2008
- nomment Mme Mireille Annick Fervail, comptable, née à Jemappes (Belgique) le 21 août 1953, résidant au 22, rue Simmerschmelz, L-8392 Nospelt comme gérant A de la Société avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mireille FERVAIL

Gérant A

Référence de publication: 2008083425/4307/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01750. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Société Anonyme Paul WURTH.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 4.446.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 13 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme Paul WURTH qui s'est tenue au siège de la société en date du 13 mai 2008 que:

L'Assemblée Générale nomme, par un vote unanime, Deloitte S.A. avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises indépendant de la Société pour l'exercice 2008.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Michel WURTH

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008083502/3788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

KWF Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 105.997.

—
Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Die Privatanschrift des Rechnungskommissars Fabian Schulz wird wie folgt abgeändert:

Eurener Straße, 59A, 54294 Trier, DEUTSCHLAND

2. Der Vorname des Verwaltungsratsmitglieds Alms lautet richtig Wilhelm.

Grevenmacher, den 27.05.08.

KIWI Capital S.A. SPF

Jörg Wieneke / Christian Kistler

Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2008083512/1615/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Blamar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 62.980.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2008 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS, Koën LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de la société V.O. CONSULTING LUX S.A.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083592/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.538.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Mai 2008

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, die folgenden Mandate als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen:

- Herrn Horst Schneider wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25
- Herrn Helmut Haag wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung als neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- Frau Edith Maerten geboren am 16. März 1953 in Wochern beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30
- Herrn Edgar Reifer geboren am 19. August 1969 in Bitburg beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, zu erneuern.

Das Mandat aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung von 2014.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung

Die Hauptversammlung hat beschlossen zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65.819 und zum Kommissar der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 mit sofortiger Wirkung zu ernennen. Somit wird die Gesellschaft Fisogest S.A. als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung abgelöst.

Bevollmächtigter des Verwaltungsrats

Die Hauptversammlung erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats bis zur jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2014.

Luxemburg, den 11. Juni 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008083590/1218/36.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Parkridge CE Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.204.

In the year two thousand eight, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Parkridge CER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134197,

duly represented by M^e Barbara IMBS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed Parkridge CER S.à r.l. is the sole member of the company Parkridge CE Retail 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134204, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on November 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 7, 2008 under the number 30 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to adopt a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per unit and to exchange the one hundred and twenty five (125) units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each for one hundred and twenty five thousand (125,000) units with a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

Second resolution

The sole member resolves to create two categories of corporate units namely the preference units (the "Preference Units") and the ordinary units (the "Ordinary Units") having the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

a. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period ("EURIBOR") per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 June 2008 (the "Preference Dividend"); and

b. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

a. first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 0.10 per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

b. second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 0.10 per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

Third resolution

The sole member resolves to convert one hundred and twenty five thousand (125,000.-) units having a par value of ten cents each (EUR 0.10) into one hundred and twenty five thousand (125,000) ordinary units having a par value of ten cents each (EUR 0.10)

Fourth resolution

The sole member resolves that the corporate capital of the Company will then be set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five thousand (125,000) units having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, divided into none (0) preference unit (the "Preference Units ") and one hundred and twenty five thousand (125,000) ordinary units (the "Ordinary Units" and, together with the Preference Units, the "Units"). The sole member resolves that the legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Company will not need to be met in each category of Units, except when the rights of one of the category of Units are particularly concerned.

Fifth resolution

The sole member resolves (i) to create an authorized capital in an aggregate maximum amount of one hundred millions euros (EUR Preference Units, and (ii) to grant a relating power of attorney to the board of managers of the Company for a period of five years starting from the date of publication of the present resolutions, to increase the share capital of the Company within the amount of the authorised capital and to issue Preference Units by way of board meetings.

Sixth resolution

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

"The subscribed share capital of the Corporation is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five thousand (125,000) units having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, divided into none (0) preference units (the "Preference Units ") and one hundred and twenty five (125,000) ordinary units (the "Ordinary Units" and, together with the Preference Units, the "Units ").

The legal majority requirements or the majority requirements stated in the Articles of Association of the Corporation will not need to be met in each class of Units, except when the rights of one of the class of Units are particularly concerned.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners as the case may be.

The share capital may further be increased by a resolution of the manager or of the board of managers as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) units having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, divided into one billion (1,000,000,000) Preference Units with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and none (0) Ordinary Units.

The manager or the board of managers is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the present resolutions to amend the articles of association of the Company in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to realise any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be issued exclusively for and subscribed by the holders of the Preference Units and under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically only in respect to the subscription and payment of the Preference Units to be issued and subscribed, such as to determine the time and the number of the Preference Units to be issued and subscribed, to determine if the Preference Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed Preference Units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preference Units representing part or all of such increased amount of share capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by the commercial companies Act dated 10 August 1915 as amended, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose within one month from the end of the subscription period or within three months from the day on which that period began.

The Preference Units and the Ordinary Units shall have the same rights and obligations, save that:

(i) with respect to the distribution policy, the profits of the Company available for distribution shall be used to pay dividends in the following order of priority:

i. first, in paying to the holders of the Preference Units a fixed cumulative dividend of 3% above the Interbank Offer Rate (per annum) for deposits of the relevant amount in Euros for a 3 month period ("EURIBOR") per annum accruing from the date of subscription and payable quarterly in arrears each 31 December, 31 March, 30 June, and 30 September in each year with the first payment due on 30 June 2008(the "Preference Dividend"); and

ii. second, to the holders of the Ordinary Units any amount that the Members may decide.

(ii) with respect to any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 0.10 per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 0.10 per unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Association."

Seventh resolution

The sole member resolves to amend Article 20 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

"In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any return of assets on a winding up or capital reduction or otherwise, the assets of the Company shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holder of the Preference Units EUR 0.10 per Unit together with a sum equal to any arrears or accruals of the Preference Dividend calculated down to the date of return of capital; and

(b) second, in paying to the holder of the Ordinary Units EUR 0.10 per Unit and the balance of the assets shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Units in proportion to the number of Ordinary Units held by them respectively.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the Units they hold in the Corporation."

Eighth resolution

The sole member resolves to amend Article 11 paragraph 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

"The managers are appointed by the sole member or by the general meeting of members as the case may be and may be removed at any time at the sole discretion of the sole member or of the general meeting of members as the case may be which determines their powers, compensation and duration of their mandates."

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Parkridge CER S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 134197,

dûment représentée par Maître Barbara IMBS, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prénommée Parkridge CER S.à r.l. est l'associée unique de la société Parkridge CE Retail 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134197, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 janvier 2008 sous le numéro 30 (la "Société").

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'adopter une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale et d'échanger les cent vingt cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune pour cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de créer deux catégories de parts sociales nommées les parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles") et les parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") ayant les mêmes droits et obligations excepté que:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois ("EURIBOR"), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement du au 30 juin 2008 (les "Dividendes Préférentiels"); et

(b) en second, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) concernant tout retour d'actif suite à une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant au détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 0,10 par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculée à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant au détenteur des Parts Sociales Ordinaires EUR 0,10 par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) en cent vingt cinq mille (125.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10)

Quatrième résolution

L'associé unique décide que le capital social de la Société sera ensuite fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt cinq mille (125.000) ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, divisée en aucune (0) part sociale préférentielle (les "Parts Sociales Préférentielles") et cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires" ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les "Parts Sociales"). L'associé unique décide que les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Cinquième résolution

L'associé unique décide (i) de créer un capital autorisé d'un montant total maximum de cent million d'euros (EUR 100.000.000.-) qui peuvent être souscrits exclusivement par les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et (ii) de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de publication des présentes résolutions, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du montant du capital autorisé et d'émettre des Parts Sociales Préférentielles par le biais de réunions du conseil de gérance.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt cinq mille (125.000) ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, divisé en aucune (0) part sociale préférentielle (les "Parts Sociales Préférentielles") et cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires" ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, ci après les "Parts Sociales").

Les exigences de majorité légale ou de majorité requise par les Statuts de la Société n'auront pas besoin d'être réunies dans chaque catégorie de Parts Sociales, excepté lorsque les droits de l'une des catégories de Parts Sociales sont particulièrement concernés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique ou selon une décision de l'assemblée des associés selon le cas.

Le capital social peut aussi être augmenté par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance comme établi ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent million d'euros (EUR 100.000.000.-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, divisé en un milliard (1.000.000.000) de Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et aucune (0) Part Sociale Ordinaire avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé durant une période de cinq ans après la date de la publication des présentes résolutions modifiant les statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, de réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation du capital social peut être exclusivement émise au bénéfice et souscrite par des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles et sous les termes et conditions que le gérant unique ou le conseil de gérance peut déterminer, plus spécifiquement concernant la souscription et paiement des Parts Sociales Préférentielles à émettre et à souscrire, en déterminant si les Parts Sociales Préférentielles sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant si le paiement des nouvelles Parts Sociales Préférentielles souscrites peut être effectué soit en numéraire soit en actif autres qu'en numéraire.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour les Parts Sociales Préférentielles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Suivant chaque augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet dans le mois à partir de la fin de la période de souscription ou dans les trois mois à partir du jour où la période a commencé.

Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires auront les mêmes droits et obligations excepté:

(i) en relation avec la politique de distribution, les profits de la Société disponibles pour la distribution seront utilisés pour payer des dividendes dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles un dividende fixe cumulatif de 3 % au-dessus du Interbank Offer Rate (par an) pour les dépôts des montants concernés pour une période de 3 mois ("EURIBOR"), par an, augmenté à partir de la date de souscription et payable par trimestre arriérés chaque 31 décembre, 31 mars, 30 juin, et 30 septembre de chaque année avec le premier paiement du au 30 juin 2008 (les "Dividendes Préférentiels"); et

(b) en second, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, tout montant que les Associés peuvent décider.

(ii) concernant tout retour d'actif suite à une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant au détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 0,10- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant au détenteur des Parts Sociales

Ordinaires EUR 0,10 par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision du seul associé ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts."

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 20 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

"En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de tout retour d'actif suite à une dissolution ou une réduction de capital ou autre, les actifs de la Société seront traités dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, en payant au détenteur de Parts Sociales Préférentielles EUR 0,10- par part ensemble avec une somme égale à tout arriéré ou accumulation des Dividendes Préférentiels calculé à partir de la date de retour de capital; et

(b) en second, en payant au détenteur de Parts Sociales Ordinaires EUR 0,10 par part et le solde des actifs sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du nombre des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent respectivement.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société."

Huitième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'Article 11 paragraphe 2 des Statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

"Les gérants sont nommés par le seul associé ou par l'assemblée générale des associés le cas échéant et peut être révoqué à tout moment à la seule discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas mandats."

Déclarations, Coûts et Evaluations

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire le présent acte en original.

Signé: IMBS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2008. Relation GRE/2008/2586. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008083748/231/288.

(080095472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Manaco S.A., Société Anonyme, (anc. Fiduciaire Manaco S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.797.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE MANACO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19797, constituée

suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1982, publié au Mémorial C numéro 305 du 24 novembre 1982.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même Maître Marc ELTER, en date des:

- 25 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 156 du 18 juin 1983;
- 28 septembre 1983, publié au Mémorial C numéro 320 du 11 novembre 1983;
- 20 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 209 du 4 août 1988;
- 13 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 479 du 27 décembre 1990;
- 13 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 287 du 30 juin 1992;
- 15 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 415 du 24 octobre 1994;

et suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 292 du 19 avril 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en MANACO S.A..
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MANACO S.A..

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de MANACO S.A.."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ERK; BEY, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2623. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008083747/231/61.

(080096021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

NGPMR Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 133.653.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of June,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NGPMR Lux II, LLC, a Delaware limited liability company, registered under the number 26-1135386, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901,

duly represented by Mr. Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on June 3, 2008.

The proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company NGPMR Lux II S. à r. l., a limited liability company, constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 9, rue Sainte Zithe, L 2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B133 653, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2956 of December 19, 2007, (hereinafter the "Company").

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions (the "Deed"):

First resolution

The sole member resolves to implement A and B signatory power so that the Company will be bound by the joint signature of a manager having A signatory power and a manager having B signatory power.

Second resolution

The sole member resolves to amend articles 16 of the Articles of Association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers, or (iii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

Third resolution

The sole member acknowledges the resignation of the company ATC Management (Luxembourg) S.a r.l, and the limited partnership NGP MR, L.P. from their mandate as managers of the Company with effect as from the date of this deed and resolves to grant to them full discharge for any and all actions they have performed in their capacity of managers of the Company as of the date of their resignation.

Fourth resolution

The sole member resolves to appoint the following persons as managers of the Company with effect as from the date of this Deed, and for an unlimited period

1. as managers having A signatory powers:

- Mrs. Jill Lampert, Chief Financial Officer, born on February 1, 1966 in Skokie, Illinois, residing at 17303 Earthwind Drive, Dallas, Texas, 75248.

2. as managers having B signatory powers:

- Mr. Richard Brekelmans, Team Manager, born on September 12, 1960 at Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Mr. Paul Lamberts, Senior Company Lawyer, born on September 18, 1965, at Tilburg, The Netherlands, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Fifth resolution

The sole member resolves to convert the currency of the corporate capital from. Euro to Canadian Dollar effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on October 5th, 2007 on the basis of the exchange rate of EUR 1.00 to CAD 1.54 dated May 30, 2008.

Sixth resolution

The sole member resolves to change the nominal value of the Company's corporate units from the current value of one Euro (EUR 1) each to a new value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Seventh resolution

The sole member resolves to restate that after the conversion of the currency from Euro to Canadian Dollar and the change of nominal value of the Company's corporate units, the Company's share capital amounts to nineteen thousand two hundred and fifty Canadian Dollars (CAD 19,250) represented by nineteen thousand two hundred and fifty (19,250) corporate units with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Eighth resolution

The sole member resolves to cancel the initial twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and replace them by nineteen thousand two hundred and fifty (19,250) corporate units with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

Ninth resolution

The sole member resolves to amend Article 5 of the Articles of Association in order to put it in accordance with the forgoing resolutions and to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at nineteen thousand two hundred and fifty Canadian Dollars (CAD 19,250.-) represented by nineteen thousand two hundred and fifty (19,250) corporate units with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le cinq juin,

Par devant Maître Paul FRIEDERS notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NGPMR Lux II, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, enregistré sous le numéro 26-1135386, avec siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901,

dûment représentée par M. Shaohui ZHANG, juriste, demeurant professionnellement à, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 3 juin 2008.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société NGPMR Lux II S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133 653, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2956 du 19 décembre 2007 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes (ci-après l'«Acte»):

Première résolution

L'associé unique décide de créer un pouvoir de signature A et B de sorte que la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par i) la seule signature du gérant unique, ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants comprenant la signature d'un gérant ayant le pouvoir de signature A et d'un gérant ayant le pouvoir de signature B, ou iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature sera donné par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de reconnaître la démission de la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et de la société NGP MR, L.P. de leur mandat de gérants de la Société avec effet à partir de la date de cet Acte et décide de leur donner décharge pour toutes les actions qu'ils ont pu entreprendre en tant que gérants de la Société et ce, jusqu'au jour de leur démission.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet à compter à partir de la date de cet Acte et pour une période illimitée:

1. en tant que gérant ayant le pouvoir de signature A:

- Mme Jill Lampert, directeur financier, née le 1^{er} février 1966 à Skokie, Illinois, demeurant à 17303 Earthwind Drive, Dallas, Texas, 75248;

- 2. en tant que gérants ayant le pouvoir de signature B.:

- M. Richard Brekelmans, gérant d'équipe, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- M. Paul Lamberts, juriste d'entreprise, né le 18 septembre 1965, à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de convertir la monnaie du capital social d'Euro en Dollar canadien avec effet rétroactif au 5 octobre 2007, jour de la constitution de la Société, au taux de change d'EUR 1,00 pour CAD 1,54 en date du 30 mai 2008.

Sixième résolution

L'associée unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de la valeur actuelle d'un Euro (EUR 1,00) chacune à une nouvelle valeur d'un Dollar canadien (CAD 1,00) chacune.

Septième résolution

L'associée unique décide de constater qu'après la conversion de l'Euro en Dollar canadien et la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société s'élève à dix-neuf mille deux cent cinquante Dollars canadiens (CAD 19.250,-) représenté par dix-neuf mille deux cent cinquante (19.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Huitième résolution

L'associé unique décide d'annuler les douze mille cinq cents parts sociales initiales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les remplacer par dix-neuf mille deux cent cinquante (19.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-neuf mille deux cent cinquante Dollars canadiens (CAD 19.250,-) représenté par dix-neuf mille deux cent cinquante (19.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sh. Zhang, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008. Relation: LAC / 2008 / 23297. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008083743/212/155.

(080095757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Creabio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.741.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2006, déposé au registre de Commerce et des Sociétés le 14/02/2008 n° L080023942.04, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 11/02/2008 sous la référence: LSO CN/02321

Le bilan rectificatif au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008083843/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08952. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Arthemisa, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083886/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08745. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

**Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 77 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.587.

In the year two thousand and eight, on the second day of May,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Morgan Stanley Ock Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands, being registered under the number MC 208953, with registered office in Maples Corporate Services Limited Offices, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands,

here represented by M^e Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 1st, 2008, under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Said appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

The appearing party is the sole shareholder of Morgan Stanley Weaver S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137587, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated March 21, 2008, published in the Mémorial C number 1057 of April 29, 2008. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, dated April 28, 2008, not yet published in the Mémorial C,

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to rename the currently issued TEN (10) Class B parts with a nominal value of TWENTY-FIVE US DOLLARS (USD 25.-) each, currently held by Morgan Stanley Ock Limited into Class A parts;

2. Decision to increase the subscribed share capital of the company by an amount of ONE THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 1,050.-) to bring it from its present amount of TWENTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 25,000.-) to TWENTY-SIX THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 26,050.-) by the creation and the issue of FORTY-TWO (42) new Class B parts having a par value of TWENTY-FIVE US DOLLARS (USD 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with a total issue premium of ONE BILLION FORTY-NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-EIGHT US DOLLARS AND FIFTY-SEVEN CENT (USD 1,049,238,578.57.-);

3. Subscription for all the FORTY-TWO (42) new Class B parts by MSDW Montgomerie Investments Limited, a limited liability company formed and existing under the laws of the United Kingdom with registered number 4091663 and having its registered office at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, and paying up of these parts by a contribution in kind of 104,001 B Ordinary Shares of Morgan Stanley Cadzand III Limited, having its principal place of business in a EU Member State, at Locatellikade 1,1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation.

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital and the above resolutions.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to rename the currently issued TEN (10) Class B parts with a nominal value of TWENTY-FIVE US DOLLARS (USD 25.-) each, currently held by Morgan Stanley Ock Limited into Class A parts.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the company by an amount of ONE THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 1,050.-) to bring it from its present amount of TWENTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 25,000.-) to TWENTY-SIX THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 26,050.-) by the creation and the issue of FORTY-TWO (42) new Class B parts having a par value of TWENTY-FIVE US DOLLARS (USD 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with a total issue premium of ONE BILLION FORTY-NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-EIGHT US DOLLARS AND FIFTY-SEVEN CENT (USD 1,049,238,578.57.-).

Subscription

MSDW Montgomerie Investments Limited, a limited liability company formed and existing under the laws of the United Kingdom, with registered number 4091663 and having its registered office at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, here represented by M^e Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given on May 2, 2008, has declared to subscribe for all the FORTY-TWO (42) new Class B parts, and to pay up these parts, together with the share premium of ONE BILLION FORTY-NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-EIGHT US DOLLARS AND FIFTY-SEVEN CENT (USD 1,049,238,578.57.-), by a contribution in kind of ONE HUNDRED AND FOUR THOUSAND AND ONE (104,001) B Ordinary Shares of Morgan Stanley Cadzand III Limited, a limited liability company having its principal place of business ("siège de direction effective") at Locatellikade 1,1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, being more than 65 % of the issued share capital of the said corporation.

The ownership by MSDW Montgomerie Investments Limited, prenamed of the ONE HUNDRED AND FOUR THOUSAND AND ONE (104,001) B Ordinary shares in Morgan Stanley Cadzand III Limited, prenamed, and the value of such shares result from a copy of the shareholders' register of Morgan Stanley Cadzand III Limited, prenamed, and from a recent balance sheet of May 2, 2008.

MSDW Montgomerie Investments Limited, prenamed, represented as stated hereabove furthermore states that:

- the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exists no impediments to the free transferability to the Company of the shares in Morgan Stanley Cadzand III Limited, prenamed; and
- the transfer to the Company of the shares in Morgan Stanley Cadzand III Limited, prenamed will be entered into the shareholders' register of the said company immediately after the execution of this deed.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued Class B parts, the amount of TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND FIVE US DOLLARS (USD 2,605.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining ONE BILLION FORTY-NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY-THREE US DOLLARS AND FIFTY-SEVEN CENT (USD 1,049,235,973.57.-) will be accounted as share premium.

Third resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 6 of the by-laws of the company in order to reflect such increase of capital and share premium, which now reads as follows:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The capital is fixed at TWENTY-SIX THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 26,050.-), represented by

- one thousand (1,000) Class A parts and

- forty-two (42) Class B parts
with a nominal value of TWENTY-FIVE US DOLLARS (USD 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Costs

The contribution in kind consisting in at least 65 % of shares of Morgan Stanley Cadzand III Limited, a company having its principal place of business in the Netherlands, the company refers to article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at € 7,500.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le deux mai.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Morgan Stanley Ock Limited, société à responsabilité limitée, avec siège social à Maples Corporate Services Limited Offices, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Ile Cayman et immatriculée sous le numéro MC 208953, ici représentée par Madame Cécile JAGER, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société prénommée, Morgan Stanley Ock Limited, est l'associé unique de Morgan Stanley Weaver S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137587, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1057 du 29 avril 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 28 avril 2008, non encore publié au Memorial C.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de renommer les DIX (10) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de VINGT-CINQ DOLLARS US (USD 25.-) chacune, actuellement détenues par Morgan Stanley Ock Limited en parts sociales de Classe A.

2. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de MILLE CINQUANTE DOLLARS US (USD 1.050.-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 25.000.-) à VINGT-SIX MILLE CINQUANTE DOLLARS US (USD 26.050.-) par la création et l'émission de QUARANTE-DEUX (42) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale VINGT-CINQ DOLLARS US (USD 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLIARD QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS US CINQUANTE-SEPT CENTS (USD 1.049.238.578,57).

3. Souscription des QUARANTE-DEUX (42) nouvelles parts de classe B par MSDW Montgomerie Investments Limited, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 4091663 et ayant son siège social au 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA et paiement de ces parts par un apport en nature de toutes les CENT QUATRE MILLE ET UNE (104.001) actions ordinaires de Classe B de Morgan Stanley Cadzand III Limited, une société ayant son siège de direction effective dans un pays de l'Union Européenne, au Locatellikade 1,1076 AZ Amsterdam, Pays Bas, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée et les résolutions ci-dessus.

Ensuite l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de renommer les DIX (10) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de VINGT-CINQ DOLLARS US (USD 25.-) chacune, actuellement détenues par Morgan Stanley Ock Limited en parts sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide par ailleurs d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de MILLE CINQUANTE DOLLARS US (USD 1.050,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 25.000,-) à VINGT-SIX MILLE CINQUANTE DOLLARS US (USD 26.050,-) par la création et l'émission de QUARANTE-DEUX (42) nouvelles parts de classe B ayant une valeur nominale VINGT-CINQ DOLLARS US (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLIARD QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS US CINQUANTE-SEPT CENTS (USD 1.049.238.578,57).

Souscription

MSDW Montgomerie Investments Limited, une limited liability company constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 4091663 et ayant son siège social au 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, ici représentée par M^e Cécile JAGER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2008, a déclaré souscrire toutes les QUARANTE-DEUX (42) nouvelles parts de classe B et libérer ces parts, ensemble avec une prime d'émission de UN MILLIARD QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS US CINQUANTE-SEPT CENTS (USD 1.049.238.578,57), par un apport en nature de toutes les CENT QUATRE MILLE ET UNE (104.001) actions ordinaires de Classe B de Morgan Stanley Cadzand III Limited, une limited liability company ayant son siège de direction effective au Locatellikade 1,1076 AZ Amsterdam, Pays Bas, représentant au moins 65 % du capital social émis de cette entité.

La propriété de MSDW Montgomerie Investments Limited, précitée, des CENT QUATRE MILLE ET UNE (104.001) actions ordinaires de Classe B de Morgan Stanley Cadzand III Limited, précitée, et la valeur de ces actions résultent d'une copie du registre des actionnaires de Morgan Stanley Cadzand III Limited, précitée et d'un bilan récent au 2 mai 2008.

MSDW Montgomerie Investments Limited, précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- elle possède les pouvoirs de disposer des actions de Morgan Stanley Cadzand III Limited, précitée, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles, il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- le transfert en faveur de la société des actions de Morgan Stanley Cadzand III Limited, précitée, sera inscrit dans le registre des actionnaires de ladite société immédiatement après l'exécution du présent acte.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts de classe B, un montant de DEUX MILLE SIX CENT CINQ DOLLARS US (USD 2.605,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de UN MILLIARD QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS US CINQUANTE-SEPT CENTS (USD 1.049.235.973,57) sera comptabilisée comme prime d'émission.

Troisième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. 1^{er} paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à VINGT-SIX MILLE CINQUANTE DOLLARS US (USD 26.050,-) représenté par:

- MILLE (1.000) parts sociales de Classe A et

- QUARANTE-DEUX (42) parts sociales de Classe B,

ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ DOLLARS US (USD 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Coûts

L'apport en nature consistant en plus de 65% des actions de Morgan Stanley Cadzand III Limited, une société ayant son siège de direction effective au Pays Bas, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à € 7.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2008. Relation: LAC / 2008 /18270. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008083742/212/199.

(080095859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CEREP Poole S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.498.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559 (the "Sole Unitholder");

in its capacity as Sole Unitholder of CEREP Poole S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.498 and incorporated by a deed drawn up by M^e Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 February 2006 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 985, dated on 19 May 2006, page 47263;

since the incorporation of the Company, the Articles have been amended several times and for the last time on 23 May 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, and published in the Mémorial number 1786, dated on 23 August 2007, page 85717;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Unitholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Unitholder resolves to increase the Company's unit capital by an amount of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) so as to bring the unit capital from its current amount of eight thousand six hundred and sixty British Pounds (GBP 8,660.-) to fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-) by changing the nominal value of the existing units from twenty British Pound (GBP 20.-) per unit to thirty-five British Pounds (GBP 35.-) per unit.

Therefore, the global contribution of six thousand four hundred and ninety-five British Pounds (GBP 6,495.-) for the new units will be entirely allocated to the unit capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at fifteen thousand one hundred and fifty-five British Pounds (GBP 15,155.-), represented by four hundred and thirty-three (433) units of thirty-five British Pounds (GBP 35.-) each".

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxy holder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin,

Par-devant M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559 (l'"Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de CEREP Poole S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.498 et constituée selon un acte dressé par M^e Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 985, en date du 19 mai 2006, page 47263;

depuis la création de la Société, les Statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 23 mai 2007, par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, et publié au Mémorial numéro 1786, en date du 23 août 2007, page 85717;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille quatre cent quatre-vingt quinze Livres Sterling (GBP 6.495) afin de le porter de son montant actuel de huit mille six cent soixante Livres Sterling (GBP 8.660) à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155) en changeant la valeur nominale des Parts Sociales existantes de vingt Livre Sterling (GBP 20) à trente-cinq Livres Sterling (GBP 35) par Part Sociale.

L'apport total de six mille quatre cent quatre-vingt quinze Livres Sterling (GBP 6.495-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de l'existence et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 15.155,-) représenté par quatre cent trente-trois (433) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Livres Sterling (GBP 35,-) chacune".

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25173. - Reçu quarante euros et quarante-vingt-quatorze cents (40,94€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008083758/211/102.

(080096061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CEFI, Central Europe Finance Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.274.

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CENTRAL EUROPE FINANCE IMMOBILIARE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 114274, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 934 du 12 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Annulation des 310 actions ordinaires existantes et création de 1.240 actions de classe A, 1.395 actions de classe B et 465 actions de classe C et fixation des droits y rattachés; les actions nouvelles seront attribuées comme suit: C. Cernat: 1.240 actions A et 150 actions C; M. Vereanu: 1.395 actions B et 155 actions C; C. Cernat Jr.: 160 actions C.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à € 31.000,00 (trente et un mille euros) représenté par mille deux cent quarante actions (1.240) de classe A, mille trois cent quatre-vingt-quinze (1.395) actions de classe B et quatre cent soixante-cinq (465) actions de classe C, d'une valeur nominale de €10,00 (dix euros) chacune».

4. Modification de l'article 15 des statuts relatif aux décisions de l'Assemblée Générale qui aura la teneur suivante:

«Tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

L'Assemblée Générale peut décider l'affectation des résultats si toutes les actions A et B sont représentées et s'il y a unanimité.

En cas de distribution de dividendes, il n'y a pas de distinction entre les actions A, B et C.

En cas de dissolution, les actionnaires A, B et C ont droit, le cas échéant, au boni de liquidation dans la proportion des actions qu'ils détiennent.

Les décisions sont prises à la majorité simple.

Néanmoins, les décisions suivantes devront être prises par l'Assemblée Générale à l'unanimité par les actionnaires de catégorie A et de catégorie B:

- a) augmentation ou diminution de capital
- b) acquisition ou cession de participations dans d'autres sociétés ou toute autre opération en rapport avec ces participations
- c) agrément d'un nouvel actionnaire en cas d'augmentation de capital
- d) révocation d'un administrateur
- e) toute opération de prêt, garantie ou autre décision d'ordre financier impliquant un engagement pour la société d'une valeur excédant EUR 15.000,00 (quinze mille euros)
- f) modification des statuts
- g) décision de dissoudre la société.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les 310 actions ordinaires existantes et de créer 1.240 actions de classe A, 1.395 actions de classe B et 465 actions de classe C.

Les actions nouvelles seront attribuées comme suit:

Monsieur C. Cernat: 1.240 actions A et 150 actions C;

Monsieur M. Vereanu: 1.395 actions B et 155 actions C;

Monsieur C. Cernat Jr.: 160 actions C

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à € 31.000,00 (trente et un mille euros) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions de classe A, mille trois cent quatre-vingt-quinze (1.395) actions de classe B et quatre cent soixante-cinq (465) actions de classe C, d'une valeur nominale de € 10,00 (dix euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts relatif aux décisions de l'Assemblée Générale qui aura désormais la teneur suivante:

«Tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

L'Assemblée Générale peut décider l'affectation des résultats si toutes les actions A et B sont représentées et s'il y a unanimité.

En cas de distribution de dividendes, il n'y a pas de distinction entre les actions A, B et C.

En cas de dissolution, les actionnaires A, B et C ont droit, le cas échéant, au boni de liquidation dans la proportion des actions qu'ils détiennent.

Les décisions sont prises à la majorité simple.

Néanmoins, les décisions suivantes devront être prises par l'Assemblée Générale à l'unanimité par les actionnaires de catégorie A et de catégorie B:

- a) augmentation ou diminution de capital
- b) acquisition ou cession de participations dans d'autres sociétés ou toute autre opération en rapport avec ces participations
- c) agrément d'un nouvel actionnaire en cas d'augmentation de capital
- d) révocation d'un administrateur
- e) toute opération de prêt, garantie ou autre décision d'ordre financier impliquant un engagement pour la société d'une valeur excédant EUR 15.000,00 (quinze mille euros)
- f) modification des statuts
- g) décision de dissoudre la société»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENOUMONT, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2008. MER/2008/956. - Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008083744/243/109.

(080096037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Chilades Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Luxembourg, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.618.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-Les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARATHYMIA PARK LIMITED, a company incorporated under the laws of Hong Kong with registered office at 20th Floor, Tung Wai Commercial Building, 109-111 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong,

here represented by Mr. Charles Ossola,

by virtue of a proxy given on June 11, 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organise alone or with any person who may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "CHILADES HOLDINGS S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Hesperange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at THIRTEEN THOUSAND EURO (13,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND THREE HUNDRED (1,300) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Shares are freely transferable among members.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred to non-members by application of the requirements of article 189 of the Law.

The Company may purchase its own shares.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telefax, or by email.

In case of plurality of managers, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

In case of plurality of managers, the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

Interim accounts are established by the board of managers,

These accounts show a profit including profits carried forward sufficient to pay the foreseen interim dividend,

The decision to pay interim dividends is taken by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting. The single shareholder or the shareholders' meeting may also authorise, in advance, one or several managers to decide on the distribution of such interim dividend. Such prior authorisation may be given for one or several distri-

butions at the sole discretion of the single shareholder or the shareholders' meeting, occurring monthly, quarterly or at the free discretion of the manager,

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe the ONE THOUSAND THREE HUNDRED (1,300) shares and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of THIRTEEN THOUSAND EURO (13,000.- EUR) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on December 31, 2008.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

Resolutions of the single shareholder

Immediately after the formation of the company, the single shareholder has passed the following resolutions:

1. Is appointed manager of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Charles OSSOLA, lawyer, born on 22.11.1963 in Nancy (F), residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Therese.

2. The address of the Company is fixed at L-5884 Hesperange, 300c, route de Thionville.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARATHYMIA PARK LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Hong Kong ayant son siège social à 20th Floor, Tung Wai Commercial Building, 109-111 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, ici représentée par Monsieur Charles Ossola,

en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré-mentionnée va constituer seule ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «CHILADES HOLDINGS S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à TREIZE MILLE EUROS (13.000,- EUR) représenté par MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des non-associés que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions cumulatives suivantes:

Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance, Ces comptes montrent un bénéfice comprenant des bénéfices reportés suffisants pour payer le dividende intérimaire prévu,

La décision de payer le dividende intérimaire est prise par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut aussi autoriser, à l'avance, un ou plusieurs gérants de décider de la distribution de ces dividendes intérimaires. Une telle autorisation préalable peut être donnée pour une ou plusieurs distributions à la discrétion de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, se tenant mensuellement, trimestriellement ou à la libre discrétion du gérant,

Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire les MILLE TROIS CENTS (1.300) parts et les avoir entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de TREIZE MILLE EUROS (13.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la Société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts:

- Charles OSSOLA, avocat à la Cour, né le 22.11.1963 à Nancy (F), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

2.- L'adresse de la Société est fixée à L-5884 Hesperange, 300c, route de Thionville.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signe: OSSOLA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 juin 2008. Relation: REM/2008/827. — Reçu soixante-cinq euros 13.000,- € à 0,5% = 65,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 juillet 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008083875/218/274.

(080095893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

OI-Apparel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 127.090.

In the year two thousand and eight on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Has appeared:

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of the company OI - Apparel S.A., having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 5, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1131 of June 12, 2007, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 127.090 (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on her by the resolutions of the Board of Directors adopted on May 2, 2008, May 22, 2008 and June 11, 2008.

The extracts of this meetings having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in her afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of OI - Apparel S.A., is fixed at FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) divided into ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND (150,000) shares with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each.

II. The issued share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each.

III. Article 5, paragraphs 5.4.and 5.5. reads as follows:

"5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th of April 2012, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

First increase of capital

IV. By the decisions adopted on May 2, 2008, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1,250,000.-) so as to raise the capital from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) up to ONE MILLION TWO HUNDRED AND EIGHTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 1,281,000.-) by the creation and the issue of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND (125,000) new shares, with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, along with a total share premium of THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 3,750,000.-), to accept the subscription to the new shares and to allot the new shares as fully paid up shares to ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, the Company's sole shareholder.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received, an amount of ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1,250,000.-) as subscription money for the duly subscribed new shares and THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 3,750,000.-) as payment of the share premium. The share premium is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

Second increase of capital

VI. By the decisions adopted on May 22, 2008, the Board of Directors to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of ONE MILLION ONE HUNDRED AND NINETY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 1,195,540.-) so as to raise the capital from its present amount -after first increase of capital- of ONE MILLION TWO HUNDRED AND EIGHTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 1,281,000.-) up to TWO MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 2,476,540.-) by the creation and the issue, without reserving to the existing shareholder a preferential subscription right, of ONE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND FIVE HUNDRED AND FIFTY-FOUR (119,554) new shares, with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, along with a total share premium of TWO MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 2,834,850.-), to accept the subscription to the new shares and to allot the new shares as fully paid up shares to different subscribers.

VII. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received, an amount of ONE MILLION ONE HUNDRED AND NINETY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 1,195,540.-) as subscription money for the duly subscribed new shares and TWO MILLION EIGHT HUNDRED AND THIRTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 2,834,850.-), as payment of the share premium. Evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

The share premium is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

Third increase of capital

VIII. By the decisions adopted on June 11, 2008, the Board of Directors to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 11,750.-) so as to raise the capital from its present amount -after the second increase of capital- of TWO MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 2,476,540.-) up to TWO MILLION FOUR HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND NINETY EURO (EUR 2,488,290.-) by the creation and the issue, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right, of ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE (1,175) new shares, with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, along with a total share premium of THIRTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 35,250.-), to accept the subscription to the new shares and to allot the new shares as fully paid up shares to ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prenamed.

IX. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received, an amount of ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 11,750.-) as subscription money for the duly subscribed new shares and THIRTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (EUR 35,250.-), as payment of the share premium.

The share premium is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

X. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 5.1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

5.1. The corporate capital of the Company is set at TWO MILLION FOUR HUNDRED AND EIGHTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED AND NINETY EURO (EUR 2,488,290.-) represented by TWO HUNDRED AND FORTY-EIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED AND TWENTY-NINE (248,829) shares with a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 53,000.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société OI - Appareil S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1131 du 12 juin 2007, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 127.090 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration adoptées en date des 2 mai 2008, 22 mai 2008 et 11 juin 2008.

Les extraits des assemblées paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de OI - Appareil S.A., est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-), représenté par CENT CINQUANTE MILLE (150.000) actions ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

III. L'article 5, alinéas 5.4 et 5.5 a la teneur suivante:

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 5 avril 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Première augmentation

IV. Par résolutions adoptées le 2 mai 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-), pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (EUR 1.281.000,-), par la création et l'émission de CENT VINGT-CINQ MILLE (125.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, ainsi qu'une prime d'émission totale de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.750.000,-), d'accepter la souscription des nouvelles actions et de les attribuer comme actions entièrement libérées à ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, l'actionnaire unique de la Société.

V. La preuve que la Société a reçu le montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) en paiement de la souscription des actions nouvelles et TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.750.000,-) en paiement de la prime d'émission a été apportée au notaire soussigné. La prime d'émission est à allouer au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Deuxième augmentation de capital

VI. Par résolutions adoptées le 22 mai 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.195.540,-), pour le porter de son montant actuel -après première augmentation- de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (EUR 1.281.000,-) à DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 2.476.540,-) par la création et l'émission sans réserver à l'actionnaire existant un droit de souscription préférentiel, de CENT DIX-NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE (119.554) actions nouvelles ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, ainsi qu'une prime d'émission totale de DEUX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.834.850,-), d'accepter la souscription des nouvelles actions et de les attribuer comme actions entièrement libérées à différents souscripteurs.

VII. La preuve que la Société a reçu le montant de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.195.540,-) en paiement de la souscription des actions nouvelles et DEUX MILIONS HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.834.850,-) en paiement de la prime d'émission a été apportée au notaire soussigné par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

La prime d'émission est à allouer au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Troisième augmentation de capital

VIII. Par résolutions adoptées le 11 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 11.750,-), pour le porter de son montant actuel -après seconde augmentation- de DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 2.476.540,-) à DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 2.488.290,-) par la création et l'émission sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel, de MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE (1.175) actions nouvelles ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, ainsi qu'une prime d'émission totale de TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 35.250,-), d'accepter la souscription des nouvelles actions et de les attribuer comme actions entièrement libérées à ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), prédésignée.

IX. La preuve que la Société a reçu le montant de ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 11.750,-) en paiement de la souscription des actions nouvelles et TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 35.250,-) en paiement de la prime d'émission a été apportée au notaire soussigné par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

La prime d'émission est à allouer au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

X. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, paragraphe 5.1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"5.1. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 2.488.290,-), représenté par DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF (248.829) actions ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 53.000,-.

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. Relation: LAC/2008/ 24777. - Reçu quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt six euros quatre-vingt quinze cents (45386,95 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008083761/242/197.

(080095849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Boissons Raposeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 61.463.

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "BOISSONS RAPOSEIRO S.à r.l.", avec siège social à L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 75 du 5 février 1998,

ici représentée par son gérant technique: Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, commerçant, demeurant à L-8085 Bertrange, 24, rue Michel Rodange,

fonction à laquelle il a été nommé conformément à la résolution des associés réunis en assemblée générale, procès-verbal documenté lors du prédit acte constitutif et ayant tous pouvoirs vis à vis des tiers pour engager la prédite société.

2.- Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prédit, agissant en nom personnel.

3.- Madame Maria Dulce SOUSA DOMINGUES, commerçante, épouse de Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prédit, demeurant à L-8085 Bertrange, 24, rue Michel Rodange.

4.- Madame Marina DOMINGUES RAPOSEIRO, employée privée, demeurant à L-3377 Leudelange, 2, rue de la Gare.

5.- Monsieur Jorge Miguel DOMINGUES RAPOSEIRO, employé privé, demeurant à L-5629 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Pat Barron.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "BOISSONS RAPOSEIRO S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prèdit,	750 parts
- Madame Maria Dulce SOUSA DOMINGUES, prèdite,	750 parts
TOTAL: MILLE CINQ CENTS PARTS SOCIALES	1500 parts

Par les présentes, Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prénommé, déclare céder et transporter, ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse, Madame Maria Dulce SOUSA DOMINGUES, TROIS CENTS (300) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prèdite société à Madame Marina DOMINGUES RAPOSEIRO, prénommée, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS (EUR 7.437,-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Madame Maria Dulce SOUSA DOMINGUES, prèdite, déclare céder et transporter, ceci avec l'accord exprès et formel de son époux, Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prénommé, TROIS CENTS (300) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prèdite société à Monsieur Jorge Miguel DOMINGUES RAPOSEIRO, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS (EUR 7.437,-), somme que la cédante déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "BOISSONS RAPOSEIRO S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "BOISSONS RAPOSEIRO S.à.r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prèdit,	450 parts
- Madame Maria Dulce SOUSA DOMINGUES, prèdite,	450 parts
- Monsieur Jorge Miguel DOMINGUES RAPOSEIRO, prèdit,	300 parts
- Madame Marina DOMINGUES RAPOSEIRO, prèdite,	300 parts
TOTAL: MILLE CINQ CENTS PARTS SOCIALES	1500 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prèdite société décide: a) de convertir le capital social actuel de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1500.000,-) en EUROS au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en EUROS de TRENTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS TROIS CENTS (EUR 37.184,03);

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de CENT DOUZE MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (EUR 112.815,97,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS TROIS CENTS (EUR 37.184,03,-) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-)

b) cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital social de la somme en espèces de CENT DOUZE MILLE HUIT CENT QUINZE EUROS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (EUR 112.815,97) par prélèvement sur les résultats reportés, ainsi qu'il résulte du certificat du 14 mai 2008, délivré par Monsieur Robert SOUMOIS, expert-comptable et fiscal, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo. L'original du certificat, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

c) et de supprimer les MILLE CINQ CENTS (1500) PARTS SOCIALES existantes de VINGT-QUATRE EUROS SOIXANTE-DIX NEUF CENTS (EUR 24,79) chacune et de créer MILLE CINQ CENTS PARTS SOCIALES NOUVELLES (1.500) de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés actuels, au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prèdite société.

Deuxième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) représenté par MILLE CINQ CENTS PARTS SOCIALES (1500) de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur José Augusto OLIVEIRA RAPOSEIRO, prèdit	450 parts
- Madame Maria Dulce SOUSA DOMINGUES, prèdite	450 parts
- Monsieur Jorge Miguel DOMINGUES RAPOSEIRO, prèdit	300 parts
- Madame Marina DOMINGUES RAPOSEIRO, prèdite	<u>300 parts</u>
TOTAL: MILLE CINQ CENTS PARTS SOCIALES	1500 parts

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (2300,- EURO).

Dont acte, fait et passée à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Oliveira Raposeiro; Sousa Domingues; Domingues Raposeiro Marina; Domingues Raposeiro Miguel, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2008. Relation: EAC/2008/ 6586. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008083738/203/97.

(080096116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

J-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 139.612.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PREINVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée 14 avril 2000 par devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C no 582 du 16 août 2000, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B75 481, représenté aux fins des présentes par M^e Charles DURO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 juin 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui

deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «J-FIN S.A.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut donner des garanties, des cautionnements ou toute autre forme de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou partie des biens de la société dans les limites de son objet social et de la loi luxembourgeoise, étant entendu que la société n'entrera dans aucune transaction qui pourrait avoir pour effet qu'elle soit engagée dans une quelconque activité qui pourrait être considérée comme une activité bancaire.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, procéder à l'émission d'obligations et obtenir des garanties, des cautionnements ou toute autre forme de sûretés.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,- EUR) euros, représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,- EUR) euros chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Général. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second jeudi du mois de mai à 15.00 heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

1. Souscription

Les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par la société PREINVESTMENT HOLDING S.A., préqualifiée.

2. Libération

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - évaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:

- Maître Charles DURO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire Grand-Ducale S.A., dont le siège social est à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

5. La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1^{er} JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/8696. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- à 0,5%: 155,-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008083880/272/166.

(080095687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Nutrapharm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 89, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 73.334.

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehnten Juni.

Vor uns Notar Paul DECKER, mit Amtssitz zu Luxembourg, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft „EUACO S.A. European Company for Investment and Management" (eingetragen als EUACO S.A.) mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

hier vertreten durch Herrn Bernhard FERRING, Wirtschaftsprüfer, berufsansässig in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 13. Juni 2008,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Anteilsinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "NUTRAPHARM SARL" mit Sitz in L-2016 Luxembourg, 13, rue Bertholet

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit Amtssitz in Dudelange am 20. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 156 vom 18. Februar 2000,

abändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den gleichen Notar am 4. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 441 vom 12. Mai 2005,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B.73.334

hat folgenden Beschluss gefasst:

Einziger Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird nach L-5445 Schengen, 89, route du Vin und verlegt und somit wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung abändert wie folgt:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde anfallenden Kosten, Honorate und Auslagen betragen schätzungsweise 650,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B.FERRING, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008. Relation: LAC/2008/24441. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juni 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008083741/206/40.

(080095981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.462.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Aurethom, S.à r.l., ("l'Assemblée"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (ci-après la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1934 du 13 juin 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis (ci-après, les "Statuts"):

A comparu:

Monsieur Gérard Becquer, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

Ici représenté par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé renonce aux formalités de convocation, l'Associé, dûment représenté, se considère dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

"La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la révision de comptes.

Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. La Société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25274. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008083760/242/43.

(080095846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 90.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008083905/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11084. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Roksper Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 125.347.

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yvan BASSO, sportif professionnel, né à Gallarate (Italie) le 26 novembre 1977, demeurant à I-21012 Cassano Magnago, Varese (Italie), Via Don Orione, 10,

détenteur de vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B.

2.- La société de droit chypriote chypriote "ROKSPER TRADING LTD", avec siège social à P.C. 1082 Nicosia (Chypre), 16, Kyriakou Matsi Avenue, 3rd Floor, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 179250,

détentrice de soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A.

Tous deux ici représentés par Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu de deux procurations données le 15 mai 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ROKSPER LUX s. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 10 409), avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.347, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 925 du 19 mai 2007,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Pétange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUSATTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juin 2008. Relation: CAP/2008/1898. - Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} juillet 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008083763/236/40.

(080095867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Vitruvio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2008 à 15.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083594/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008

En date du 30 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Buffet, avec effet au 5 février 2008 en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation de Monsieur Emmanuel Rotat, avec effet au 5 février 2008, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Buffet, démissionnaire
- d'accepter la démission de Monsieur Fabien Prevost, avec effet au 30 mai 2008, en qualité d'Administrateur
- d'élire Madame Julia Prescott, avec effet au 30 mai 2008, 130 Turleigh Road, UK - SW12 8TU Londres, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Fabien Prevost, démissionnaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Emmanuel Rotat en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008082292/1024/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.